

# CERTIFICAT D'AGREMENT

## DE MATERIEL DE BALISAGE AERONAUTIQUE

Ministère  
des Transports  
de l'Équipement  
du Tourisme  
et de la Mer



**AUTORITÉ DE  
SURVEILLANCE**

direction générale  
de l'Aviation civile

**service Technique  
de l'Aviation civile**

département  
Sûreté, Equipement

division  
Équipements

**AGREMENT STAC N° 2005 A008**

**Délivré pour la société :**

**Date :** 14/12/2005

N.V. ADB S.A  
585, Leuvensesteenweg  
B-1930 Zaventem  
Belgique

**Le matériel suivant :**

Marque ou constructeur	Désignation	Matériel	Caractéristiques
ADB	LTS-1-R/N	Feux encastrés	DEL

Est conforme aux spécifications exigées par l'OACI

En conséquence, le matériel décrit ci-dessus est agréé comme feu de balisage des barres d'arrêt, sections rectilignes, faisceau large et étroit.

Pour le Chef du Service Technique  
de l'Aviation Civile  
et par délégation  
Le Chef de la Division Equipements

  
M. ABADIE

**Références :** Annexe 14 de l'OACI figures A2-12 et A2-13.

**Tests STAC :**

Tests STAC (voir rapport du 14/12/2005) : Charge statique, impact mécanique, vieillissement accéléré, étanchéité, test climatique.

Tests ADB (voir rapport du 14/12/2005) : Mesures photométriques et colorimétriques (rapport ADB de juillet 2003).

*Toute modification optique ou mécanique ultérieure à cette date devra être communiquée au STAC et le feu ainsi modifié devra faire l'objet d'une extension d'agrément.*

*L'agrément de ce matériel est délivré pour cinq ans.*

BP 53584 1, avenue du Dr  
Maurice Grynfolgel  
31035 Toulouse cedex 1  
téléphone : + 33 (0) 562 14 53 34  
télécopie : +33 (0) 562 14 50 06  
mél : [prenom.nom]  
@aviation-civile.gouv.fr